

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1869.

Crédit provisoire de 6,500,000 francs au budget du Département des Travaux Publics pour l'exercice 1869 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DESCAMPS.

MESSIEURS,

La Chambre, dans sa séance d'hier, a renvoyé à la section centrale du budget des Travaux Publics, l'examen d'un projet de loi ouvrant au Département des Travaux Publics un nouveau crédit provisoire de 6,500,000 francs, calculé de manière à assurer le service de ce Département jusqu'à la fin du mois de juin.

La commission fait observer que le mot *promulgation* doit être remplacé dans l'art. 2 du projet de loi par le mot *publication*.

Elle a l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'adoption de ce projet.

Le Rapporteur,
J. DESCAMPS.

Le Président,
LOUIS CROMBEZ.

(1) Projet de loi, n^o 410.

(2) La commission était composée de MM. CROMBEZ, président, JOURET, DESCAMPS, BRACONIER, LE HARDY DE BEAULIEU, JONET et COUVREUR.